

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

Délibération N°2025/20

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 avril à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absente représentée : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**Objet: NATURE DES DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232
FETES ET CEREMONIES.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir la nature des dépenses pouvant être payées à l'article 6232 sous la rubrique : Fêtes et Cérémonies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les dépenses suivantes pourront être payées à l'article 6232 du budget de l'exercice 2025 :

- les fournitures de denrées alimentaires, de boissons, de fleurs et tous accessoires nécessaires au déroulement des cérémonies commémoratives, inaugurations, pots organisés à l'occasion des vœux de la municipalité, de départ à la retraite, de médaille du travail, et pour les manifestations récréatives et culturelles organisées par la municipalité,
- les prestations de service requises à l'occasion de ces manifestations,
- les présents offerts à des personnes privées pour manifester une gratification, un hommage, la reconnaissance d'un mérite, pour un départ à la retraite, la remise d'une médaille d'honneur du travail.

Pour extrait certifié conforme, à Journac le 10 avril 2025.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,
Francis THOMASSON

